

DANS LE RETRO...

## Le don de Mme de Quimsonnas

De Quimsonnas: voilà un nom qui ne dira sans doute rien à la plupart des Vénissiens. Il faut en effet remonter à 1819 pour en retrouver la trace sur un acte notarial qui lie ce nom à la commune de Vénissieux pour l'éternité. C'est en effet sur un terrain donné à la ville par Mme De Quimsonnas que se trouve l'ancien cimetière...

C'est donc le 8 juillet 1819 que le don est rendu officiel. A cette époque, le terrain concerné s'appelait La Roche. «Confinée à l'orient par la vigne et au nord par la terre de Mme De Quimsonnas, à l'occident et au midi par la terre de Jean Chosson», la portion était cédée dans le seul but d'en faire un cimetière: «la commune dispose de la propriété à perpétuité et à la charge de ne pouvoir jamais en changer la destination, ni livrer ce nouveau cimetière à un autre usage».

Dès lors, la ville devait s'engager sur plusieurs points. Tout d'abord, elle devait rapidement planter des bornes aux quatre points principaux. Elle devait ensuite «faire cloturer et entourer de murs pour le repérer entièrement et le mettre à l'abri de toute insulte et de tout usage profane. Elle se conformera à cet égard aux lois et ordonnances relatives à la police des sépultures et supportera tous les frais qui seront nécessaires pour obtenir un résultat».

La donatrice a également imposé d'autres conditions, mais cette fois sur l'autre cime-

tière qui se trouvait alors rue du château autour de l'église Saint-Germain. Mme De Quimsonnas souhaitait qu'aucun passage ne soit fait dans ce lieu sauf si c'était pour communiquer avec l'église. Par ailleurs, dans le cas de l'agrandissement de l'église, la dame voulait qu'il ne soit touché sous aucun prétexte que ce soit à la sépulture de son mari, le marquis de Quimsonnas, ainsi qu'à la sépulture de ses ancêtres: tout cela devait rester à perpétuité intact, même s'ils devaient se trouver compris dans le secteur de l'agrandissement !

Nous étions alors en 1819 et force est de constater que Mme De Quimsonnas avait été inspirée en prenant ces précautions. L'ironie du sort a voulu que ce soit exactement un siècle plus tard, en 1919, que l'église Saint-Germain soit agrandie. Les tombes du cimetière ont alors été recouvertes, parmi lesquelles celle du marquis, et ce au mépris de l'acte paraphé cent ans auparavant... C'est ce que l'on pourrait appeler une «bourde administrative» qui en a été à l'origine.

Aujourd'hui, la tombe du marquis se trouve quelque part sous la nef de l'église. S'il sera difficile de faire revenir la sépulture, une plaque commémorative ne serait peut-être pas incongrue. Histoire de souligner ce don de 1819 qui représente aujourd'hui le haut lieu méconnu du modeste patrimoine local...

